

SOURCES D'INFORMATIONS

MAIRIE DE MARENNES

- ↗ Accueil mairie
- ↗ Adjoint chargé de la sécurité
- ↗ <http://www.marennes.fr/>

PREFECTURE DE CHARENTE-MARITIME

- ↗ <http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-civile>

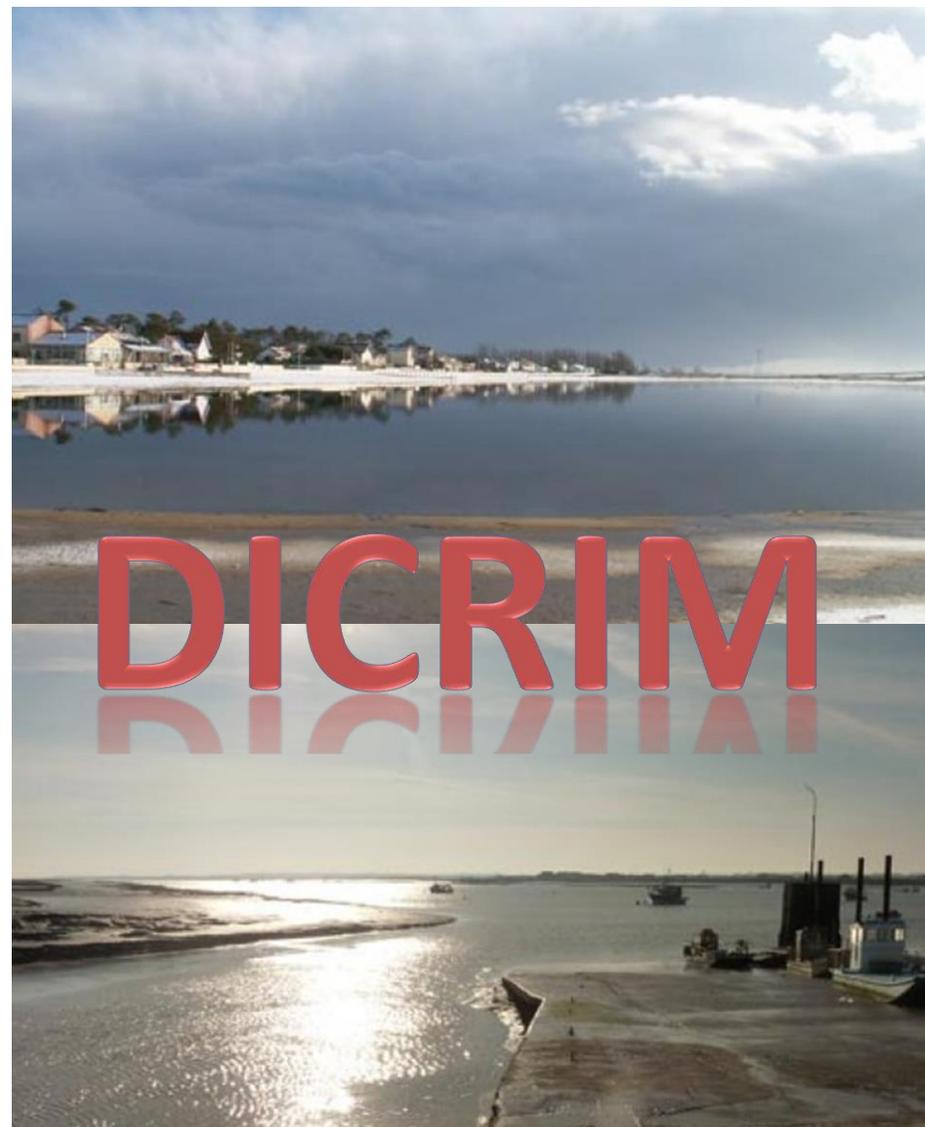
PORTAIL DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

- ↗ <http://www.risques.gouv.fr/>
- ↗ <http://www.prim.net/>
- ↗ <http://www.irma-grenoble.com/>

NUMEROS UTILES

GENDARMERIE	17	MAIRIE	05.46.85.25.55
POMPIERS	18	PRÉFECTURE	05.46.27.43.00
SAMU	15	URGENCE ÉLECTRICITÉ	09 726 750 17
URGENCES	112	URGENCE GAZ	0.810.433.017
URGENCE MALENTENDANT	114	URGENCE EAU	05.81.91.35.02
		HOPITAL MARENNES	05.46.85.01.38

COMMUNE DE MARENNES



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

VERSION 09/2014 - DOCUMENT A CONSERVER

Copyright actionsdurablesconseils@gmail.com

EDITO MAIRE

Madame, Monsieur

Tout le monde a encore à l'esprit la tempête Xynthia de 2010 et les conséquences sur chacun d'entre nous.

Le séisme de 1972, la tempête Martin de 1999, la pollution de l'ERIKA en 2000, la canicule de 2003, sont autant de risques majeurs qui peuvent encore malheureusement frapper les Marennais.



Ma responsabilité en tant que maire de tous les habitants de notre commune, c'est de vous informer des risques auxquels nous pouvons tous être confrontés et des mesures de sauvegarde que chacun d'entre nous doit prendre.

Comme le précise l'article 4 de la loi de 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, "**la sécurité civile est l'affaire de tous**".

C'est à ce titre que j'ai décidé l'élaboration de ce Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM), pour mieux vous informer sur les risques et les bons réflexes à adopter.

En parallèle du DICRIM, la commune a décidé de se doter d'un outil permettant de faire face à toutes les situations et de s'organiser le plus rapidement possible pour sauvegarder chacun d'entre nous.

Cet outil s'appelle le **Plan Communal de Sauvegarde**. Il sera consultable par tous en Mairie ou sur notre site internet dès que le Conseil Municipal l'aura validé.

Nous contribuons tous par nos actions et nos décisions à la Sécurité Civile.

JE ME PROTÈGE EN FAMILLE



À REMPLIR
CE PLAN CONCERNE LA FAMILLE
(indiquez votre nom) :



S'ÉQUIPER



SE PRÉPARER



MOYENS POUR ÊTRE ALERTÉ

- ✓ Site météo France
- ✓ Radio
- ✓ Commune:
 - ↙ Sirène,
 - ↙ Téléphone, fax, mail;
 - ↙ Porte à porte;
 - ↙ Haut-parleur sur véhicule, porte-voix.
 - ↙ Flyer dans la boîte aux lettres



Plan familial de mise en sécurité

POURQUOI DOIS-JE ASSURER MON AUTONOMIE ET CELLE DE MA FAMILLE ?

12

3

LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES ARRACHÉES

PAS D'ÉLECTRICITÉ

PAS DE TÉLÉPHONE

PAS D'EAU

PAS SUFFISAMMENT DE NOURRITURE

ACCÈS SECOURISTES RETARDÉ

ACCÈS POMPIERS COMPLIQUÉ

MAGASINS D'ALIMENTATION ENDOUIMAGÉS

RUPTURE DES CANALISATIONS D'EAU OU INONDATION DE LA STATION DE POMPAGE

	CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À FAIRE				CONSIGNES DE SÉCURITÉ : À NE PAS FAIRE			
Inondation								
Mouvement de terrain								
Séisme								
Tempête/ Cyclone								
Accident Industriel								
Accident Transport de matières dangereuses								

<http://macommune.prim.net/>

SOMMAIRE

Édito du maire.....	2
Sommaire	3
Qu'est-ce qu'un risque majeur?.....	4
Les risques sur notre commune.....	5
Modalités de diffusion de l'alerte.....	5
Organisation communale	6
Mesures de protection de la population sur la commune... 7	
Alertes météorologiques.....	8
Bons réflexes en toute circonstance	9
Le risque submersion / érosion	10
Le risque tempête - tornade.....	12
Le risque sismique.....	13
Le risque transport de matières dangereuses ou d'accident industriel.....	14
Autres risques.	16
Le plan familial de mise en sécurité.....	18
Numéros utiles et sources d'informations	20

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le **risque majeur**, c'est une **menace** directe sur **l'homme, sur les biens et sur l'environnement**. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par **l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre** pour assurer la protection de la population.

Les **risques majeurs sont provoqués** soit par des:

- **phénomènes naturels extrêmes** (tempête, submersion, orage violents, séisme, canicule, ...)
- **phénomènes technologiques** (accident d'un camion de transport de matières dangereuses, accident industriel, naufrage d'un navire, pollution marine,)
- **phénomènes sociaux** (panique lors d'un rassemblement, pandémie grippe A, épizootie oiseaux H5N1, intoxication alimentaire, ...).

ORGANISATION COMMUNALE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse de la commune. Il est consultable en mairie.

Le PCS définit toute l'organisation pour informer, alerter, évacuer, héberger, ravitailler et soutenir la population jusqu'au retour à la normal.

En cas de risque majeur limité à la commune le Maire devient le directeur des opérations de secours. Il se repose alors sur le Poste de Commandement Communal (PCC), constitué d'élus et d'agents.

En cas de risque majeur touchant plusieurs communes, c'est le Préfet qui dirige les opérations avec l'aide des Maires et de leur organisation interne (PCS)

AUTRES RISQUES

RISQUE POLLUTION MARINE

Les bords de notre côte peuvent être touchés par une pollution d'hydrocarbures. Ces hydrocarbures sont dangereux pour la santé.

BONS REFLEXES:

PENDANT

- Ne pas aller sur les plages et bords de côte,
- Respecter les interdictions d'accès au bord de côte,
- Ne pas ramasser les boulettes d'hydrocarbures sans l'autorisation de la mairie.
- Si vous participez au ramassage des boulettes, bien suivre les instructions et porter les protections (gants, combinaisons, bottes, masque).
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant les opérations de nettoyage et bien se laver les mains avant.

RISQUE NEIGE – VERGLAS - GRELES

Notre commune est très peu exposée à la neige et verglas, mais nous en avons déjà vu. La grêle peut faire beaucoup de dégât et vous blesser.

BONS REFLEXES:

PENDANT

- Rester à l'abri dans un bâtiment.
- Éviter tout déplacement à pieds et en voiture,
- Ne pas rester sous les toitures fragiles,
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles,

APRES

- Nettoyer son trottoir.

AUTRES RISQUES

RISQUE CANICULE

Les périodes de canicule peuvent être à l'origine d'augmentation du taux de mortalité des personnes sensibles.

À ce titre et dans le cadre du plan canicule déclenché par la préfecture, une attention particulière doit être apportée à cette population sensible (éviter le soleil et effort intense, maintenir le logement frais, bonne hydratation).

BONS REFLEXES:

AVANT

- Les personnes isolées, âgées et fragiles doivent s'inscrire sur le registre en mairie,

PENDANT

- Garder les fenêtres fermées et fermer les volets exposés au soleil la journée,
- Ouvrir en grand la nuit pour rafraîchir le bâtiment,
- Éviter de rester au soleil,
- Ne pas faire d'effort physique intense,
- Bien s'hydrater avec de l'eau, prendre une douche fraîche,
- Se rafraîchir dans un local climatisé communal ou privé,
- Prendre des nouvelles des personnes sensibles ou donner de ses nouvelles.

RISQUE GRAND FROID

BONS REFLEXES:

AVANT

- Signaler ses difficultés auprès du CCAS (confidentiel),

PENDANT

- Demander l'aide au CCAS de la commune (absence de chauffage, gel des canalisations d'eau potable, ...),
- Bien se couvrir et rester à l'abri,
- Penser à s'hydrater et bien s'alimenter,
- S'entraider.

LES RISQUES SUR NOTRE COMMUNE

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) recense pour la commune les 6 risques suivants:

- Tempête,
- Inondation,
- Retrait gonflement d'argile,
- Zone de sismicité 3: niveau modéré,
- Risque littoraux (submersion et érosion),
- Transport de matières dangereuses par route,

De plus, la commune est exposée à d'autres risques:

- Aux tornades et grêles lors d'orages violents,
- Canicule, grand froid, neige, verglas,
- Naufrage d'un navire et/ou pollution marine,
- Incendie entreprise industrielle, blocage route...

MODALITÉS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

Le Maire a l'obligation d'alerter la population en cas de prévision ou de réalisation d'un risque majeur. Les moyens prévus par la commune pour diffuser l'alerte sont:

❖ Moyens de la commune

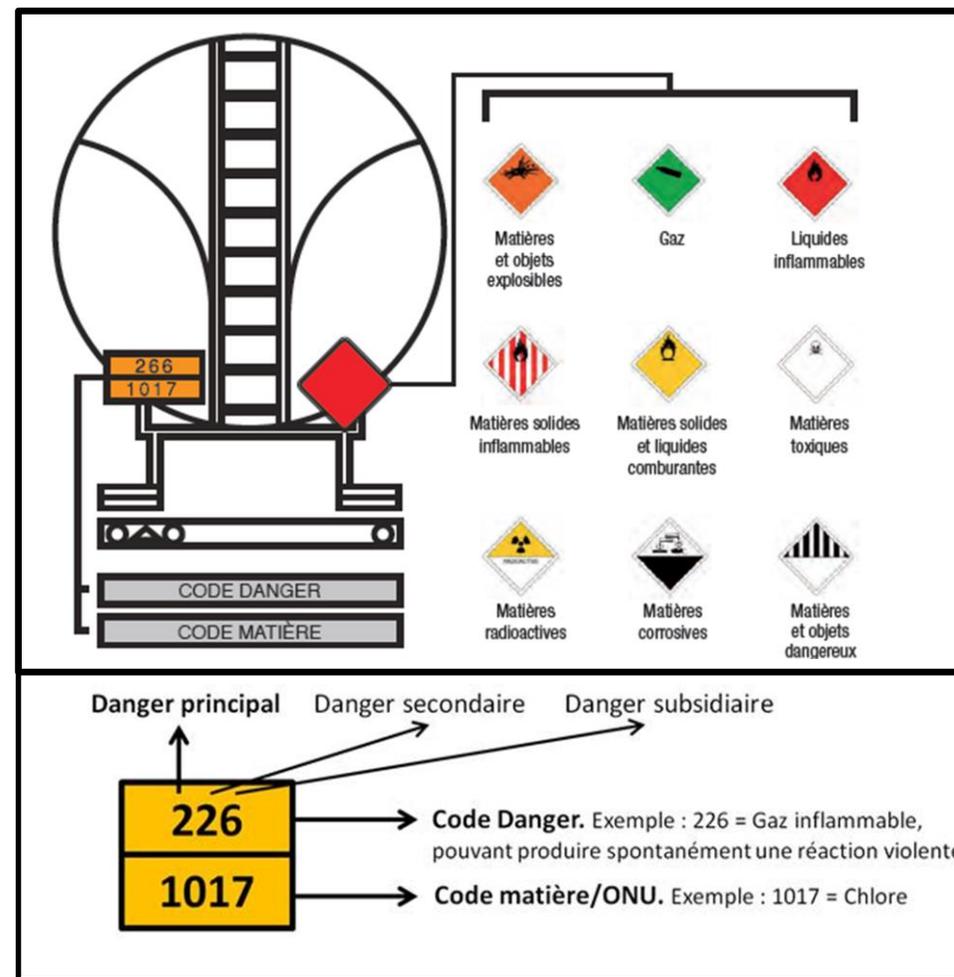
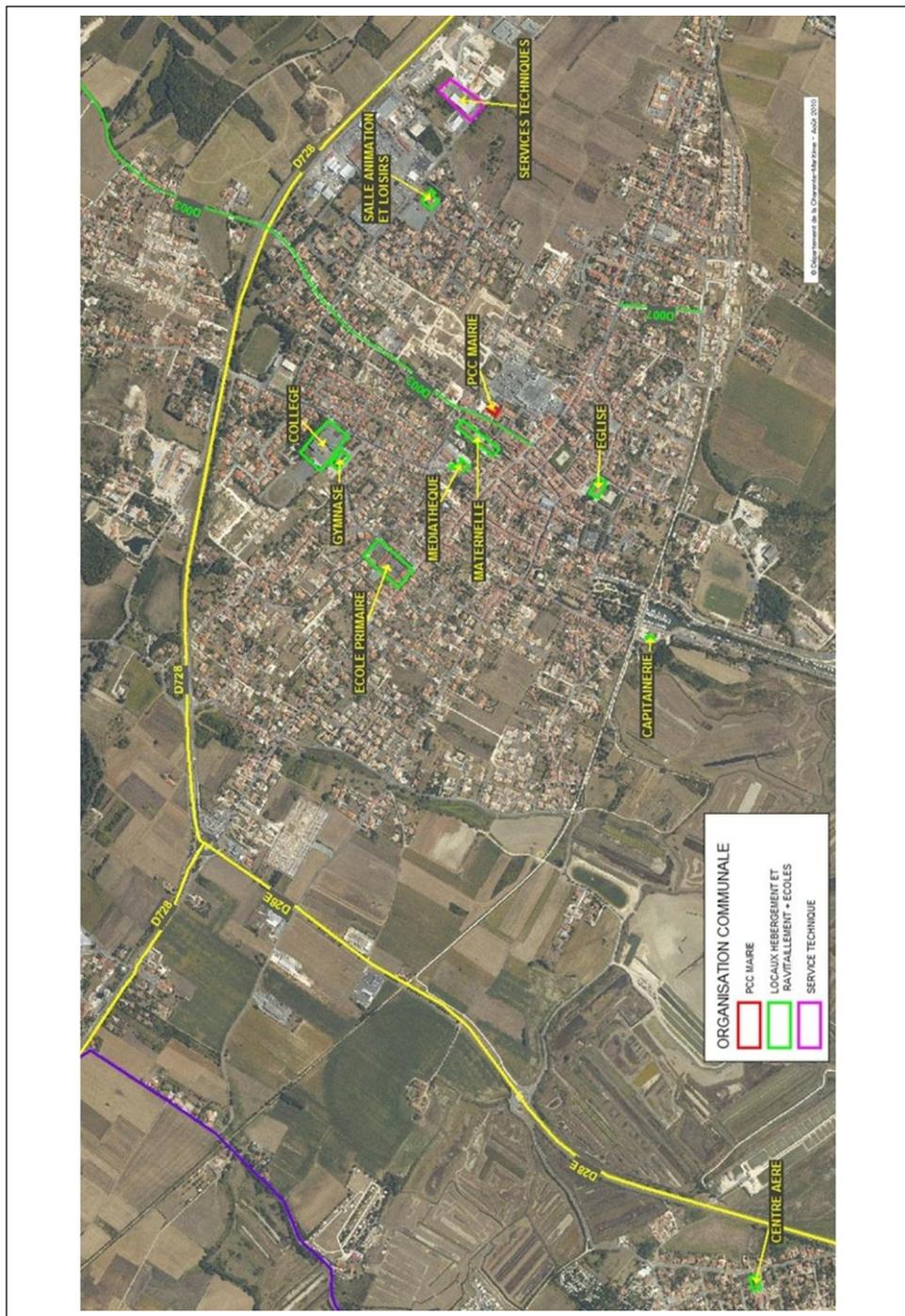
- ↻ Appel téléphonique, fax, mail, panneau numérique à message variable, sono centre-ville, ...
- ↻ Porte à porte dans les hameaux et quartiers isolés,
- ↻ Haut-parleur sur véhicule ou porte-voix.
- ↻ Flyer dans les boîtes aux lettres, ...
- ↻ Sirène d'alerte des populations,



❖ Moyens complémentaires

- ↻ Radio:
 - France bleu La Rochelle = **103,9 Mhz**
 - Demoiselle FM = **97,8 Mhz**
 - Radio Chassiron: **105.8 Mhz**

ORGANISATION COMMUNALE EN CAS DE RISQUE MAJEUR



Mettez-vous à l'abri



Informez-vous



Fermez portes et fenêtres, calfeutrez et coupez ventilation



Ne pas fumer



Évitez de vous déplacer



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES OU ACCIDENT INDUSTRIEL

Notre commune est exposée au risque d'accident lors du transport de produits dangereux par les routes qui traversent la commune.

Les produits dangereux circulants sur la commune sont des hydrocarbures (essence, gazole, fioul, gaz), des produits chimiques (acides, peintures, ...).

Sur la commune il y a quelques entreprises industrielles.

Il peut y avoir un risque d'incendie, d'explosion et de pollution.

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses ou incendie d'un établissement industriel:

- ☞ S'éloigner et ne pas rester dans le vent;
- ☞ Prévenir les secours publics (18 ou 112).

BONS REFLEXES:

PENDANT

Si vous habitez près de l'accident:

- Se tenir informé et respecter les consignes des autorités.
- Rester à l'abri dans votre maison en fermant toutes les portes, les fenêtres et les volets.
- Couper la ventilation mécanique de votre maison et calfeutrer les ventilations naturelles et les portes ou fenêtres non étanches.
- Respecter les interdictions de circuler ou stationner et les déviations.
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune,
- N'évacuer que sur la demande des autorités,

APRES

- Réintégrer votre logement,
- Déboucher les ventilations naturelles et remettre en marche la ventilation mécanique.

EN TOUTES CIRCONSTANCES

CE QUE LA COMMUNE A PREVU POUR VOUS:

- ☞ **DIFFUSION DE L'ALERTE (population permanente ou saisonnière, écoles, campings et résidences de vacances, port, ...);**
- ☞ **BLOCAGE DE LA CIRCULATION ET DES ACCES AUX ZONES DANGEREUSES;**
- ☞ **MISE EN SECURITE DES ENFANTS A L'ECOLE;**
- ☞ **MISE A L'ABRI DE LA POPULATION (CONFINEMENT DANS UN BATIMENT OU EVACUATION);**
- ☞ **SUIVI DE LA POPULATION GRACE A DES REFERENTS;**
- ☞ **ACCUEIL POPULATION EVACUEE: [SALLE ANIMATION ET LOISIRS](#)**
- ☞ **HEBERGEMENT ET RAVITAILLEMENT SI BESOIN;**
- ☞ **SURVEILLANCE DES HABITATIONS EVACUEES;**
- ☞ **DEGAGEMENT DES VOIES DE CIRCULATION ET NETTOYAGE;**
- ☞ **DIAGNOSTIC DES BATIMENTS;**
- ☞ **ASSISTANCE ADMINISTRATIVE POUR VOTRE ASSUREUR.**

CE QUE LES ECOLES ONT PREVU POUR VOS ENFANTS:

Les écoles ont élaboré un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) validé par le Conseil d'école pour assurer la protection des enfants en cas de risque majeur. Il est prévu dans ce PPMS de mettre à l'abri les enfants dans les bâtiments et de s'occuper de leur sécurité.

Donc inutile de vous précipiter à l'école et de vous mettre en danger pour venir les chercher. Ils sont plus en sécurité à l'école.

CE QUE LES CAMPINGS ONT PREVU:

Les campings disposent d'un cahier de prescriptions pour mettre en sécurité les saisonniers hébergés. Ces prescriptions sont validées par le maire et prévoient les modalités d'alerte, le lieu de mise en sécurité, les consignes à de sécurité et les mesures à respecter en cas de demande d'évacuation par l'autorité de police.

ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo France diffuse sur son site internet des alertes à partir de cartes mises à jour au moins 2 fois par jour (6H00 et 16H00) et suivant un code couleur. (www.france.meteofrance.com/vigilance)

Cette alerte météo informe la population et les pouvoirs publics des dangers et des conséquences potentiels du phénomène annoncé:

- ↔ **Difficulté de circulation sur les routes,**
- ↔ **Chutes d'arbres ou objets divers, arrachage de toitures, ...**
- ↔ **Dégâts matériels importants,**
- ↔ **Coupures d'électricité et/ou de téléphone,**
- ↔ **Montée du niveau de l'eau et inondation,**
- ↔ **Conséquences sur la santé humaine....**

Les phénomènes pour notre commune peuvent être:

- **VENTS VIOLENTS, ORAGE,**
- **SUBMERSION AVEC EROSION, INONDATION,**
- **GRÊLE, NEIGE, VERGLAS,**
- **CANICULE, GRAND FROID.**

ALERTE JAUNE

SOYEZ ATTENTIFS; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité du rivage, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus dans le département tels que pluie, inondation, vent, neige, ou verglas, tenez-vous au courant de la situation.

ALERTE ORANGE

SOYEZ TRÈS VIGILANTS; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

ALERTE ROUGE

UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

LE RISQUE SISMIQUE

Notre commune est exposée à un risque sismique modéré.

Il n'est pas possible d'informer la population du moment où un séisme va avoir lieu.

L'expérience du passé a montré que la commune peut subir quelques dégâts légers (chute de cheminée, fissures, ...), mais rien de grave.

Attention, un séisme peut provoquer un tsunami qui pourrait avoir les mêmes conséquences qu'une submersion.

BONS REFLEXES:

PENDANT

- Ne pas paniquer,
- Sortir des bâtiments et s'éloigner de ces derniers ou se mettre à l'abri sous une table solide,
- Éloigner vous du bord de l'océan et monter en hauteur,

APRES

- Rester éloigné du bord de l'océan,
- Faire un bilan des conséquences sur votre maison ou vos bâtiments,
- Respecter les interdictions de circuler et de stationner,
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol,
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles,
- Signaler à la mairie toute dégradation sur vos bâtiments.



Sortez dehors



Mettez-vous sous une table



Informez-vous



Évitez de vous déplacer



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

LE RISQUE TEMPETE - TORNADE

Notre commune est exposée comme tout le département au risque de tempête avec des vents d'une extrême violence.

L'expérience du passé a montré que la commune peut aussi être exposée à des mini tornades en cas d'orage violent.

BONS REFLEXES:

AVANT

- Consulter www.france.meteofrance.com
- Ranger tous les objets pouvant être emportés ou déplacés par le vent,
- Fermer les portes, les volets et les fenêtres,
- Prévoir une réserve d'eau potable et des denrées non périssables,
- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,
- Suivre les informations données par la commune.

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo,
- Éviter tout déplacement et rester à l'intérieur des maisons et bâtiments (éloigné des conduits de cheminées),
- Ne pas circuler sous les arbres et sous les toitures et ne pas stationner son véhicule dessous,
- Respecter les interdictions de circuler,
- Ne jamais monter sur les toitures,
- Ne jamais toucher un câble électrique tombé au sol,
- Penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune,

APRES

- Vérifier votre toiture,
- Sécuriser tous les objets menaçant de tomber,
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles,
- Nettoyer votre trottoir.



Abritez-vous



Informez-vous



Éloignez-vous des câbles électriques



Évitez de vous déplacer



N'allez pas chercher vos enfants



Ne téléphonez pas

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le samedi 27 février 2010 à 16h00
Validité : jusqu'au dimanche 28 février 2010 à 16h00

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Consultez le bulletin national

Une très forte tempête traversera le pays dimanche. Les vents seront violents sur le centre-ouest. Débordements prévisibles de cours d'eau atlantique (voir vigilance crue).

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

Conseils des pouvoirs publics :
Vent/Rouge et orange – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure (en rouge) limitez les déplacements (en orange). – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou activité extérieure. – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Ne vous engagez en aucun cas sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau

Copyright Météo-France

BONS REFLEXES EN TOUTES CIRCONSTANCES

AVANT UNE ALERTE

- PREVOIR UN ECLAIRAGE DE SECOURS ET UNE RADIO AVEC DES PILES,
- PREVOIR DE L'EAU ET DES DENREES NON PERISSABLES,

PENDANT L'ALERTE

- S'INFORMER (télévision, radio),
- LIMITER VOS DEPLACEMENTS,
- NE JAMAIS INTERVENIR SUR LES TOITURES,
- NE PAS TOUCHER LES FILS ELECTRIQUES TOMBES AU SOL,
- EVITER DE RESTER A L'EXTERIEUR,
- PRENDRE DES NOUVELLES DES PERSONNES SENSIBLES PRES DE CHEZ VOUS,
- RESPECTER LES CONSIGNES DES AUTORITES OFFICIELLES,
- APPELER LA MAIRIE OU LES SECOURS PUBLICS EN CAS DE DIFFICULTE OU SI VOUS ETES TEMOIN D'UN INCIDENT OU D'UN ACCIDENT

○ Tel mairie: **05.46.85.25.55**



LE RISQUE SUBMERSION - EROSION

La proximité de l'océan avec notre commune l'expose au risque de submersion et érosion rapide. Quelques habitations et entreprises ont été submergées suite à Xynthia en 2010. Le phénomène pourrait être plus important.

BONS REFLEXES:

AVANT

- Consulter www.france.meteofrance.com
- Ranger tous les objets pouvant être emportés par les eaux,
- Mettre en sécurité en hauteur les équipements électroménagers, les objets de valeurs et vos papiers,
- Stationner votre véhicule en dehors des zones submersibles,
- Prévoir une réserve d'eau potable et des denrées non périssables,
- Prévoir un éclairage de secours et une radio avec des piles,
- Si vous habitez en zone submersible, fermer les portes, fenêtres et volets,
- Suivre les informations données par la commune.

PENDANT

- Suivre l'évolution de la météo,
- Ne jamais s'approcher du bord de l'océan et rester en hauteur,
- Ne pas pratiquer de sport nautique,
- Respecter les interdictions de circuler sur la route de bord de côte et les interdictions d'accéder au bord de l'océan,
- Si vous êtes exposé, penser à préparer dans un sac quelques affaires pour se changer, vos papiers et surtout vos médicaments,
- Couper l'électricité et le gaz en cas de présence d'eau,
- Se mettre à l'abri en hauteur et se tenir prêt à évacuer en cas d'alerte de la commune,

APRES

- Nettoyer et bien aérer les locaux,
- Faire appel à un électricien en cas de problème électriques ou si vos installations électriques ont pris l'eau,
- S'entraider entre voisins et porter une attention particulière aux personnes sensibles.

LE RISQUE SUBMERSION - EROSION

Généralement, le risque de submersion est la conséquence d'une tempête en même temps qu'une forte marée.

Les zones exposées aux risques de submersion en présence de population sont représentées sur la carte ci-dessous.

